

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORIENTATION ET D'INTERVENTION 2019

cap amateurs

Cadre d'Action Partagé
pour accompagner les parcours
artistiques et culturels des habitant-es

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



© Céline Le Guyader

SOMMAIRE

- 3 Éditorial
- 4 Ressources et défis pour le développement des pratiques amateurs en Seine-Saint-Denis
- 6 Une grande densité et diversité d'acteur-rices œuvrant en faveur des pratiques amateurs
- 8 Le Département, engagé pour fédérer les acteur-rices à l'échelle de la Seine-Saint-Denis
- 10 Pourquoi faire évoluer le cadre d'intervention du Département ?
- 12 Qu'est-ce que Cap'amateurs ?
- 13 Quels objectifs sont portés par Cap'amateurs ?
- 14 Quelles nouvelles modalités d'intervention du Département autour de Cap'amateurs ?
- 18 Cap'amateurs expliqué en quelques mots
- 19 Comment s'inscrire dans la démarche Cap'amateurs et bénéficier d'un accompagnement du Département ?

FRANCHIR ENSEMBLE UN NOUVEAU CAP POUR LES PRATIQUES AMATEURS EN SEINE-SAINT-DENIS

Territoire majeur des dynamiques de création qui traversent le Grand Paris de la culture, la Seine-Saint-Denis est aussi un territoire riche de pratiques artistiques et culturelles amateurs qui font sa singularité.

De la découverte d'une discipline dans le cadre d'une action d'éducation artistique et culturelle jusqu'à l'entrée dans une pratique autonome, en passant par l'apprentissage au conservatoire ou dans des associations locales, les pratiques amateurs permettent à chacun·e d'explorer de nouveaux territoires, de développer sa créativité, et participent ainsi à l'émancipation des individus.

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'est résolument engagé depuis 2007 à accompagner le développement et l'organisation de ces pratiques, avec la mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques.

Dix années de mise en œuvre ont permis d'accompagner fortement les acteur·rices, d'atteindre de nombreux objectifs, mais aussi d'identifier de nouveaux enjeux : *mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle, reconnaissance des droits culturels, nécessaire prise en compte de l'ensemble des disciplines artistiques...* Ces défis appelaient une réinvention de l'intervention du Département.

Nous avons donc souhaité que cette refonte soit conduite en concertation avec les acteur·rices du territoire.

« Cap'amateurs » constitue une nouvelle forme d'orientation et d'intervention qui a pour ambition de contribuer à l'accompagnement des Séquano-Dionysien·nes tout au long de leurs parcours de pratiques, dans une large palette de disciplines. Il s'appuie pour cela sur des moyens renforcés et de nouvelles formes d'interventions en direction des acteur·rices du territoire.

Mais c'est surtout de la capacité à fédérer ces acteur·rices, sans lesquels rien ne serait possible, que dépendra la réussite de cette ambition. *Conservatoires, associations culturelles, lieux de création et de diffusion, écoles, collectivités locales et services de l'État...* nous savons pouvoir compter sur leur engagement.

Nous souhaitons que Cap'amateurs constitue un nouveau levier en faveur des pratiques amateurs, dont la force et l'ampleur mériteront certainement d'être mises en avant aux yeux du monde, dans le cadre de l'Olympiade culturelle des Jeux olympiques et paralympiques 2024 largement accueillis en Seine-Saint-Denis.

Stéphane Troussel

Président du Conseil
départemental de la Seine-Saint-Denis

Mériem Derkaoui

Vice-présidente du Conseil
départemental chargée de la Culture



RESSOURCES ET DÉFIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS EN SEINE-SAINT-DENIS

1,6 M d'habitant-es
sur 236 km²



de la population
métropolitaine
du Grand Paris



de moins
de 15 ans

Un territoire jeune et ouvert au monde, marqué par les inégalités, et traversé par les enjeux métropolitains

Forte de 1,6 million d'habitant-es, la Seine-Saint-Denis représente 23 % de la population métropolitaine du Grand Paris, et contribue fortement au **dynamisme économique** de la Région Île-de-France.

Pourtant la Seine-Saint-Denis est marquée par la précarité d'une part importante de sa population, avec un taux de pauvreté de 30 % représentant près du double de la moyenne francilienne, population pour laquelle l'exclusion culturelle peut venir redoubler et renforcer l'exclusion sociale.

La population se caractérise aussi par sa **jeunesse**, puisqu'avec 23 % de personnes âgées de moins de 15 ans, la Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine, ce qui représente un enjeu fort en termes de développement de l'offre d'enseignements et de pratiques artistiques.

La grande diversité culturelle de ses habitant-es est un autre élément caractéristique puisque la Seine-Saint-Denis reste le premier territoire d'accueil pour les personnes venant d'un pays étranger. 21 % des habitant-es du département sont de nationalité étrangère, et une diversité de nationalités venues de tous les continents est ainsi représentée. Ce brassage des populations est porteur d'une diversité culturelle qui peut venir enrichir le répertoire des disciplines et esthétiques pratiquées en Seine-Saint-Denis. Celle-ci appelle les rencontres et les croisements, et doit permettre des métissages propices à l'expérimentation et à l'invention.

La métropolisation forte qui marque le Département est cependant très inégale : l'intégration croissante des villes de première couronne au centre du Grand Paris, et les phénomènes de gentrification observés notamment dans les communes limitrophes de Paris, rendent plus flagrants les déséquilibres entre territoires. Ce développement différencié appelle à penser un rééquilibrage à l'échelle du territoire séquano-dionysien, ainsi qu'une mise en réseau à l'échelle métropolitaine des acteur·rices artistiques et culturel·les.

La sociologie de la Seine-Saint-Denis met ainsi en évidence un fort enjeu d'inclusion sociale, qui doit être au cœur d'une action de développement et d'organisation des pratiques amateurs.



21 % des habitant·es du département sont de **nationalité étrangère**.
Ce brassage des populations est porteur d'une **diversité culturelle**
qui peut venir **enrichir** le répertoire des disciplines et esthétiques
pratiquées en Seine-Saint-Denis.

UNE GRANDE DENSITÉ ET DIVERSITÉ D'ACTEUR-RICES ŒUVRANT EN FAVEUR DES PRATIQUES AMATEURS

40 conservatoires dont :

14

à rayonnement
communal

2

à rayonnement
intercommunal

5

à rayonnement
départemental

1

à rayonnement
régional

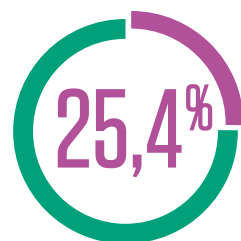
Du temps scolaire au temps des loisirs, de la sensibilisation à l'enseignement artistique spécialisé, la Seine-Saint-Denis est **riche de nombreux acteur-rices** œuvrant dans l'ensemble des champs disciplinaires (musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts visuels...) pour accompagner les amateurs ou futurs amateurs aux différentes étapes de leurs parcours.

- Des **équipements de proximité**, avec 40 conservatoires à l'échelle des 40 villes du département, dont 1 conservatoire à rayonnement régional et 5 conservatoires à rayonnement départemental.
- Mais aussi des **établissements d'enseignement supérieur** proposant des formations artistiques reconnues nationalement : le *Pôle sup'93*, l'*Académie Fratellini*,



l'École nationale des arts du cirque (ENACR), le Centre national de la danse, Le Samovar, l'École nationale supérieure Louis-Lumière, les universités Paris 8 et Paris 13.

- Des **lieux de création** et de diffusion engagés pour l'accompagnement des pratiques amateurs, qui développent une offre de formation pérenne ou mènent des actions intégrant les amateur·rices aux processus de création, autour notamment des lieux labellisés (1 scène nationale, 4 centres dramatiques nationaux, 4 scènes conventionnées), des théâtres de ville, de festivals d'ampleur départementale (*Villes des musiques du monde, Rencontres chorégraphiques internationales...*), ou des 22 structures des musiques actuelles regroupées dans le réseau MAAD 93.
- De nombreuses équipes artistiques implantées ou en résidence sur le territoire, et engagées dans l'organisation d'ateliers pour les amateur·rices.
- De nombreux projets menés en lien avec l'Éducation nationale en milieu scolaire pour favoriser l'entrée en pratique : *résidences d'artistes, classes à horaires aménagés, parcours de sensibilisation...*
- Un tissu associatif local dense, avec 25,4 % d'associations œuvrant dans le secteur culturel, dont certaines sont devenues des références dans leurs domaines : le CRÉA pour les pratiques vocales et scéniques, El Mawsili pour les musiques arabo-andalouses...



d'associations
œuvrant dans
le secteur culturel



LE DÉPARTEMENT, ENGAGÉ POUR FÉDÉRER LES ACTEUR-RICES À L'ÉCHELLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La loi de décentralisation de 2004 et la loi création, architecture et patrimoine de 2016 fondent la légitimité du Département à intervenir sur les grands enjeux des enseignements artistiques spécialisés et de la pratique amateur à l'échelle d'un territoire.

Le Département, autour des orientations et des moyens d'intervention qu'il définit, est amené à jouer un rôle d'**ensemblier** des acteur-rices de la pratique amateur, au bénéfice du territoire et de ses habitant-es.

À cet égard, l'étude impulsée par l'Assemblée des Départements de France et le ministère de la Culture en 2015 a permis de souligner que l'intervention des Départements « répond à la nécessité d'un animateur territorial à échelle humaine capable d'identifier les besoins et de structurer efficacement les ressources d'un territoire tout en dépassant les enjeux internes ou concurrentiels des collectivités ».





L'action du Département dans le domaine des enseignements artistiques depuis 2007 a permis de :

Développer l'observation, la mise en réseau et le conseil aux acteur·rices :

- pour construire une connaissance élargie des ressources du territoire en matière de pratiques amateurs ;
- pour renforcer les conservatoires comme des acteur·rices majeurs de l'accès à une pratique et à une éducation artistique des différents publics du territoire, et contribuer à l'animation de leur réseau.

Favoriser les partenariats entre acteur·rices :

- pour renforcer une dynamique au sein des conservatoires, notamment en ateliers de pratique collective ;
- pour diversifier les collaborations entre des structures de différentes natures (associations de pratiques, équipements ou services publics) et favoriser une meilleure interconnaissance et compréhension mutuelle.

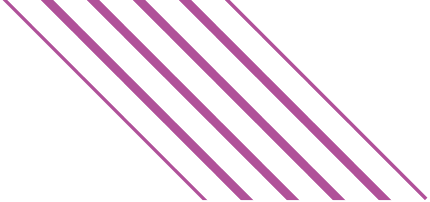
Contribuer à la diversification de l'offre de pratiques :

- avec l'ouverture et le déploiement vers de nouvelles disciplines et esthétiques (musiques actuelles et traditionnelles, danse hip-hop...);
- avec un développement et une diversification significatifs des pratiques collectives (chœurs, orchestre symphonique, musique de chambre, big band...);
- avec une amélioration de l'offre musicale adaptée et inclusive en direction des personnes en situation de handicap, puisque 64 % des établissements déclaraient, en 2014, accueillir des élèves en situation de handicap au conservatoire, contre seulement 10 % en 2006.

En 2014



des conservatoires accueillent des élèves en situation de handicap



POURQUOI FAIRE ÉVOLUER LE CADRE D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT ?

Une volonté affirmée du Département de :

- Mieux prendre en compte **l'ensemble des disciplines artistiques** pratiquées en Seine-Saint-Denis, et notamment celles pour lesquelles un besoin de structuration particulier est identifié (arts du cirque, arts visuels...).
- Renforcer **l'accompagnement d'esthétiques pour l'heure peu représentées** dans les lieux d'enseignement (*danses et musiques du monde, danse hip-hop...*), en écho à la mise en œuvre des droits culturels.
- **Mieux articuler ses dispositifs d'intervention** (*parcours La culture et l'art au collège, résidences, projets en conservatoires...*) au bénéfice de la continuité et de la diversification du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'habitant-e, à tous les âges de la vie. Il s'agit pour cela de construire des passerelles :
 - entre actions dans le temps scolaire et pratique sur le temps des loisirs, pour favoriser l'entrée dans un parcours;
 - entre pratiques libres et encadrées, pour accompagner et enrichir un parcours;
 - entre apprentissage, pratique autonome et parcours de professionnalisation pour qualifier un parcours;
 - entre les disciplines et esthétiques, pour favoriser la rencontre et l'interdisciplinarité et diversifier un parcours.
- Accompagner les acteur-rices pour prendre davantage en compte **les enjeux liés au handicap** et lutter contre les discriminations qui y sont liées. En tant que chef de file de l'action sociale, le Département assume un certain nombre de compétences dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et veut promouvoir au travers de ses orientations une démarche dite de « l'aller vers », qui vise à inscrire l'accessibilité universelle au cœur des projets conduits par les structures de pratiques amateurs.
- Réaffirmer son attachement à soutenir des actions qui placent la **rencontre avec les artistes et les processus de création** comme un enjeu fort de l'accompagnement des pratiques amateurs.

Les souhaits exprimés par les acteur-rices lors de la phase de concertation sont notamment de :

- Confirmer l'intervention du Département dans le domaine des pratiques amateurs, pertinente tant d'un point de vue technique que financier, mais de faire évoluer ses modalités pour l'inscrire dans la durée.
- Mieux articuler l'intervention des différents financeurs publics (*communes et Établissements publics territoriaux, Département, Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Éducation nationale...*) au service de la cohérence des projets.
- Prendre en compte le besoin de moyens humains et de compétences nécessaires pour mener des projets complexes articulant différents acteur-rices, ainsi que les temps et les lieux de pratiques.



Un nouveau cap travaillé en concertation

2014-2015

État des lieux
des ressources
de l'enseignement
artistique spécialisé

2017-2018

Concertation et ateliers
à l'échelle des 4 Territoires,
soit 200 partenaires mobilisés,
comprenant les services
(culture, éducation, jeunesse...)
et équipements notamment
les conservatoires des villes,
des élus, les structures artistiques
et culturelles du territoire,
des équipes artistiques
et les financeurs institutionnels
(Éducation nationale,
Direction Régionale
des Affaires Culturelles)

14/02/2019

Vote à l'unanimité
de Cap'amateurs
par les élus
départementaux

2016

Évaluation
du schéma de 2007
et des préconisations

2018

Échanges
avec un groupe
test de partenaires

QU'EST-CE QUE CAP'AMATEURS ?

Un nouveau **schéma départemental d'orientation et d'intervention** qui se substitue à celui en vigueur depuis 2007, pose de nouvelles orientations et définit de nouveaux modes d'intervention.

- Qui a vocation à construire un Cadre d'Action Partagé (CAP') avec les divers acteur·rices du territoire intervenant dans le domaine de la pratique amateur (conservatoires, associations locales, écoles, lieux de création et de diffusion...) ou la finançant (*communes et Établissements publics territoriaux, Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Éducation nationale...*), afin d'accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant·es.
- Qui prend en compte la pratique amateur dans toutes ses composantes, dans une approche élargie au-delà des seuls enseignements artistiques, à la pratique libre, en milieu scolaire ou dans le monde associatif.
- Qui a vocation à accompagner des actions allant de la sensibilisation à la pré-professionnalisation, en passant par la pratique régulière et autonome, dans une vision élargie de l'éducation artistique et culturelle.
- Qui fera place à la diversité des pratiques et esthétiques présentes sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.



QUELS OBJECTIFS SONT PORTÉS PAR CAP'AMATEURS ?

Afin d'accompagner les parcours des habitant·es Cap'amateurs porte trois orientations :

1) **Cultiver l'inclusion, en reconnaissant la diversité des pratiques amateurs sur le territoire** et en contribuant au développement et à la structuration d'un nombre élargi de disciplines, d'esthétiques (*musiques et danses du monde, hip-hop...*) et d'acteur·rices (*associations, structures du champ social...*), tout en veillant à la qualification des propositions faites aux habitant·es.

2) **Cultiver l'émancipation, en accompagnant l'autonomie des habitant·es dans la diversité de leurs parcours de pratiques**, pour favoriser, d'une part, l'entrée dans un parcours amateur, d'autre part, enrichir le contenu des parcours des amateurs déjà inscrits dans une pratique régulière.

3) **Cultiver la coopération territoriale, pour favoriser le partage des ressources** entre acteur·rices de référence et acteur·rices locaux, afin de qualifier les actions conduites au regard des enjeux du territoire, et de construire une plateforme d'information qui permettent aux habitant·es de s'approprier les propositions faites et de valoriser les projets d'amateurs lors de temps forts, tout en veillant à favoriser la convergence des financeurs institutionnels (*État, communes...*).

Des transitions qui servent une ambition renouvelée et une approche innovante

HIER

Enseignements artistiques spécialisés en conservatoire

Musique, danse, théâtre

Accompagnement des publics déjà engagés dans une pratique (conservatoire, lieux de pratique)

D'une politique culturelle organisée en dispositifs (conservatoires, collèges, structures du champ social...)

D'un soutien à des actions ponctuelles, limitées dans le temps

DEMAIN

Vers un élargissement de l'éducation artistique et culturelle à l'ensemble des dimensions des pratiques : artistiques, éducatives et culturelles

Ouverture aux autres disciplines présentes (cirque, arts visuels...) et émergentes

Favoriser des passerelles qui placent le projet de l'amateur·rice/habitant·e au centre de l'action (continuité et diversité des parcours)

À des projets territoriaux qui articulent l'action des différents acteur·rices et dispositifs adaptés aux ambitions et ressources locales/départementales

À une démarche de co-construction sur un temps long pour développer des parcours de pratiques artistiques amateurs (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle)

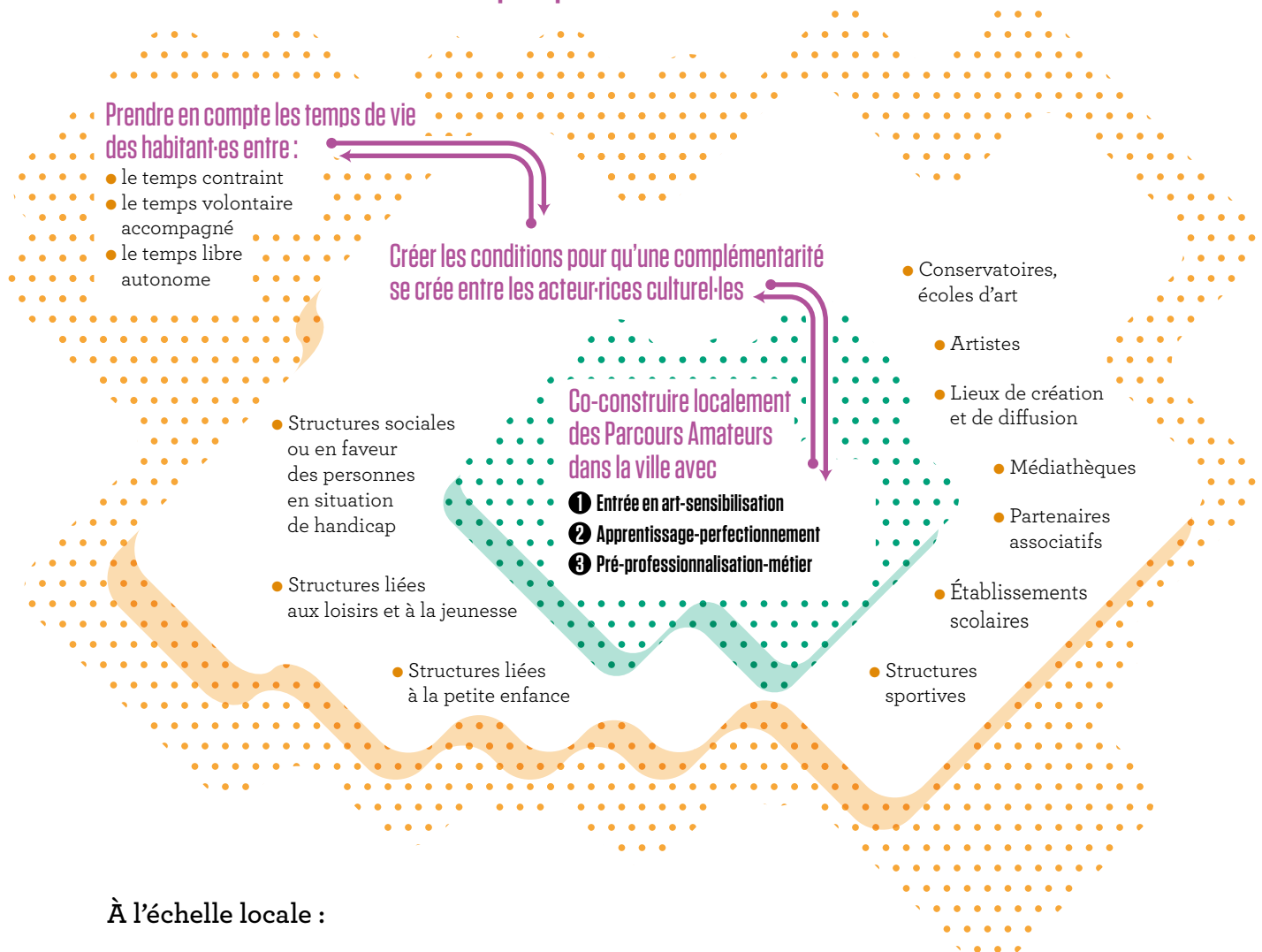
QUELLES NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION DU DÉPARTEMENT AUTOUR DE CAP'AMATEURS ?

Cap'amateurs définit des modalités d'intervention autour d'un cadre de coopération sur trois échelles :

- à l'échelle **locale** des communes et des intercommunalités, pour adapter l'action du Département en fonction des contextes et enjeux locaux;
- à l'échelle **départementale**, pour favoriser les liens et les projets communs entre acteur·rices (lieux, territoires...) à l'échelle des enjeux d'une discipline ou d'une thématique;
- à l'échelle d'un **réseau départemental et métropolitain**, réunissant des acteur·rices engagé·es en faveur des pratiques amateurs.



Pour les communes et les intercommunalités : mise en place d'un contrat de territoire autour des pratiques amateurs



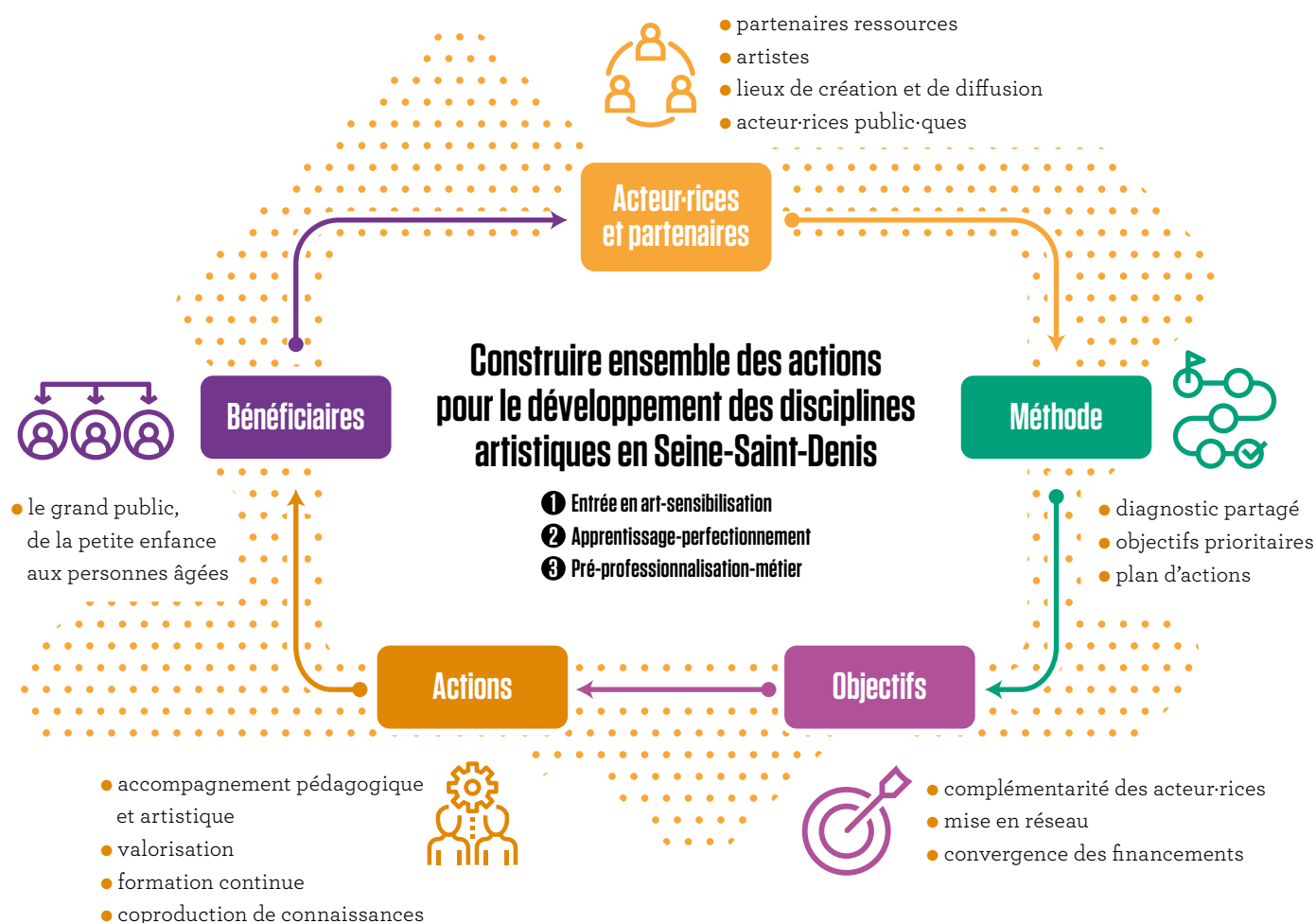
À l'échelle locale :

Le **CAPPA-Cité (Cadre d'Action Partagé pour les Parcours Amateurs dans la ville)** permettra un soutien aux communes et/ou Établissements Publics Territoriaux (EPT) volontaires, autour de projets de développement et de structuration des pratiques amateurs dans la durée (3 à 5 ans), fédérant différent·es acteur·rices dans leur diversité (secteur artistique et culturel, milieu scolaire, monde associatif, champ social...), visant à inclure une concertation avec les services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale...) et à construire un co-financement avec les acteur·rices public·ques (Villes, EPT, État, Région...).

Il pourra inclure une diversité d'actions (*ateliers, résidences, formation des intervenants, coordination...*) qui seront définies au regard d'un diagnostic et d'objectifs définis en commun (en termes de disciplines ou d'esthétiques, de publics, de lieux de pratiques...).

Lorsque les conditions ne seront pas réunies au niveau local pour la construction d'un projet global inscrit dans la durée, des actions plus ponctuelles pourront être soutenues pour assurer une transition avec le soutien actuel du Département (**CAP'Transition**).

Une démarche de structuration des disciplines avec les acteur-rices



À l'échelle départementale :

La construction de projets de territoires mobilisant les acteur-rices de référence autour d'une discipline, d'esthétiques ou de thématiques particulières, intitulé **CAP'Acteurs (Cadre d'Action Partagé pour les Parcours Amateurs portés par les Acteurs)** permettra de définir, avec les acteur-rices structurant-es de chacune des disciplines artistiques, des stratégies de développement et de structuration de leurs disciplines à l'échelle départementale. Ces stratégies pourront s'inscrire dans un cadre pluriannuel et se décliner sous formes d'une variété d'actions communes (*ateliers, résidences, formation des intervenants, coordination...*).

À l'échelle départementale et métropolitaine :

Un PÔle de ressources pour les Pratiques ARTistiques en Seine-Saint-Denis (POP'ART 93) sera progressivement organisé avec les acteur·rices et communes partenaires.

Il visera à améliorer collectivement la **connaissance de l'offre de pratiques artistiques** :

- » par le repérage des offres de pratique dont l'encadrement est qualifié (de l'éveil à la professionnalisation);
- » par la collecte et l'analyse de données et en vue de co-produire des ressources (cartographie, études d'impacts, enquêtes...).

En lien avec les problématiques identifiées, ce pôle aura ainsi pour objectif de qualifier les actions conduites, en mettant en place **une offre de formations et d'échanges de pratiques pour les professionnel·les** engagé·es dans les pratiques amateurs (artistes, structures culturelles, professionnel·les de l'éducation, du champ social...).

Il visera enfin à **mieux communiquer** autour de l'offre repérée en direction des habitant·es grâce à des supports dédiés, **et à valoriser des initiatives structurantes ou les temps forts** autour de la pratique amateur.

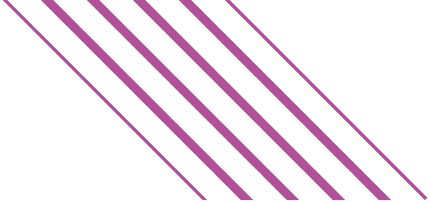
LES OBJECTIFS

Favoriser
une continuité
pédagogique

Développer
l'information sur
les offres de pratique

Enrichir
et valoriser
l'engagement artistique
des individus
dans leurs projets





CAP'AMATEURS EXPLIQUÉ EN QUELQUES MOTS

CAP : Cadre d'Action Partagé avec les acteur·rices du territoire, au bénéfice d'une vision élargie de l'organisation et du développement de la pratique amateur en Seine-Saint-Denis.

PARCOURS : construire des passerelles et des repères qui permettent à l'habitant·e, à tous les âges de la vie, d'entrer dans une pratique artistique et culturelle, d'initier ou d'enrichir un parcours de pratique artistique.

DISCIPLINES ARTISTIQUES : prise en compte de l'ensemble des disciplines présentes de manière remarquable en Seine-Saint-Denis : musique, danse, théâtre, arts plastiques et numériques, arts du cirque, cinéma...

PRATIQUES ARTISTIQUES : une intervention élargie qui prend en compte et vise à articuler les projets d'action culturelle, d'enseignement artistique spécialisé et d'éducation artistique et culturelle.

AMATEUR : placer le projet de l'habitant·e au centre de l'action, qu'il·elle soit pratiquant·e de disciplines artistiques à titre non professionnel, occasionnel ou régulier, encadré ou autodidacte, ou qu'il·elle souhaite le devenir, à tout âge.

ARTISTE : réaffirmer la volonté portée de longue date par le Département, que la pratique amateur puisse se nourrir de la rencontre avec les artistes et les démarches de création.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : toutes les actions qui développent la sensibilisation et l'apprentissage des individus dans le domaine des arts, qui favorisent les rencontres avec les arts, les professionnel·les, les œuvres du patrimoine ou de la création contemporaine, mais aussi la découverte d'un environnement culturel.

CONSERVATOIRES : une démarche qui positionne les conservatoires comme des acteur·rices majeur·es de l'accès à une pratique et à une éducation artistique des différents publics du territoire mais dans un cadre élargi aux autres acteur·rices, qui nécessitera un temps de diagnostic et de concertation, et une mise en réseau des acteur·rices.

CONCERTATION : définition d'objectifs et de méthodes partagés et inscrits dans le temps entre partenaires, nécessaires pour accompagner les parcours des habitant·es, le développement et la structuration des pratiques artistiques.

DIAGNOSTIC : préalable qui permet de faire émerger des axes prioritaires pour accompagner les parcours de pratiques, qui associe les partenaires du champ disciplinaire concerné, des représentant·es des usager·ères et prend en compte les différents documents d'orientation existants (Contrat local d'éducation artistique, Projet éducatif de territoire, volet culture des contrats de ville, projets d'établissements...)

PROJETS DE TERRITOIRE : mise en réseau sur un temps long des différents acteur·rices à l'échelle d'une ou plusieurs communes et du département, pour construire des projets territoriaux cohérents de développement des pratiques amateurs, adaptés au contexte et aux ambitions locales.

COMMENT S'INSCRIRE DANS LA DÉMARCHE CAP'AMATEURS ET BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT ?

La coordination de Cap'amateurs est assurée par le Bureau du parcours d'éducation artistique et culturelle (Service culture art et territoire, Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis).

Contact : 01 43 93 83 28

ou cap.amateurs@seinesaintdenis.fr

Les communes ou Établissements publics territoriaux volontaires pour s'engager dans une démarche **CAPPA-Cité** peuvent contacter directement le Bureau du parcours d'éducation artistique et culturelle. Sur les démarches **CAP' transition** une information sera communiquée par mail aux différents acteur·rices sur la démarche à suivre.

Les acteur·rices qui souhaitent développer une démarche ou des actions communes d'ampleur départementale à l'échelle d'une discipline, d'une esthétique ou d'enjeux identifiés (développement des publics, formation...), pourront être sollicités par le Département ou être force de proposition pour s'engager dans une démarche **CAP'Acteurs**. Le Département initiera également progressivement le **PÔle de ressources pour les Pratiques ARTistiques en Seine-Saint-Denis (POP'ART 93)** avec des acteur·rices identifiées ou volontaires.

Le rapport Cap'amateurs adopté par l'assemblée départementale est consultable et téléchargeable sur le centre de ressources partenaires du Département de la Seine-Saint-Denis : <http://ressources.seine-saint-denis.fr/>





SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORIENTATION ET D'INTERVENTION 2019

Cadre d'Action Partagé pour accompagner les parcours
artistiques et culturels des habitant-es



Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département - Esplanade Jean-Moulin
93000 Bobigny
Tél. : 01 43 93 93 93



SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT